



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

VOUS ÊTES AFFILIÉ(E) À LA PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE (PUMa)

La Protection Universelle Maladie (PUMa) permet à toute personne qui travaille ou réside en France de façon stable et régulière de bénéficier de la prise en charge de ses frais de santé.



Votre situation personnelle ou professionnelle évolue, informez votre caisse d'Assurance Maladie par :



MAIL



TÉLÉPHONE



COMPTE AMELI

Cela permet de garantir la continuité de vos droits.

Pourquoi pouvez-vous recevoir une demande de justificatif ?

L'Assurance Maladie réalise régulièrement des contrôles auprès des bénéficiaires de la PUMa. Ces contrôles permettent de vérifier :

- Votre situation professionnelle ou personnelle.
- Votre résidence stable et régulière en France.
- La mise à jour de votre dossier.

👉 Même si votre situation n'a pas changé depuis plusieurs années, vous pouvez être sollicité(e).

» Comment se déroule le contrôle ?

1^{er} courrier :

2^e courrier :



Demande de justificatifs
30 jours pour répondre.



**Demande de justificatifs et
notification de fermeture de droits**
45 jours supplémentaires pour répondre.

Sans réponse après ces délais vos droits à l'Assurance Maladie peuvent être suspendus.

» Que faire si vous recevez un courrier ?



- Lisez attentivement la demande.
- Fournissez les documents demandés.
- Respectez les délais indiqués.
- Conservez une copie des justificatifs transmis.

Selon votre nationalité



De nationalité française ou ressortissant européen ?



PHOTOCOPIE de la **carte d'identité** **OU** du **passeport**



D'une autre nationalité



PHOTOCOPIE du **titre de séjour** **OU** du **document de séjour**

...et selon votre situation

Vous avez des revenus personnels



Vous avez fait une déclaration de revenus l'année passée :

Photocopie de l'avis d'impôt **OU** de l'avis de situation déclarative à l'impôt.

ou



Vous exercez une activité professionnelle :

Photocopie du **dernier contrat de travail** **OU** du **bulletin de paie**.

ou



Vous percevez : une retraite, l'allocation de solidarité aux personnes âgées, l'allocation supplémentaire d'invalidité, le minimum vieillesse, l'allocation veuvage :

Photocopie de pièces justifiant cette situation (titre de pension...).

ou



Vous percevez des prestations familiales versées par la CAF :

Si oui, indiquez votre numéro d'allocataire.

Vous n'avez pas de revenus personnels



Vous avez une adresse personnelle : vous devez justifier de 6 mois de résidence en France sur les 12 derniers mois.

Photocopie de l'avis d'impôt, des factures d'hôtel, des factures avec consommations d'énergies.

ou



Vous êtes hébergé par un particulier : Vous devez justifier de 6 mois de résidence en France sur les 12 derniers mois.

Photocopie de l'**avis d'impôt** **OU** des **quittances de loyer de l'hébergeur** **ET** une **pièce d'identité** + une **attestation d'hébergement de l'hébergeur** (téléchargeable sur service-public.fr/simulateur/calcul/AttestationHebergement).

ou



Vous êtes hébergé dans un centre d'hébergement ou domicile auprès d'un organisme agréé :

Vous devez justifier de 6 mois de résidence en France sur les 12 derniers mois.

Photocopie du **certificat d'hébergement de ce centre** **OU** d'une attestation de domiciliation établie par cet organisme.



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

Besoin d'aide ?



Connectez-vous à votre compte ameli ou contactez votre caisse d'Assurance Maladie.



Répondre rapidement aux demandes de justificatifs permet d'éviter toute interruption de vos droits.